

ANTIBES
JUAN-LES-PINS
4 → 7
DÉCEMBRE 2014
PALAIS DES CONGRÈS

Festival International
de l'Image Sous-Marine
et de l'Aventure
Méditerranéea 

Concours de photographies sous-marines, de fichiers numériques et de montages audiovisuels Règlement général 2014

I. Objet du règlement

Le présent règlement général régit les rapports entre L'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins, ci-après dénommé «l'OTCAJLP» et les participants à chacune des catégories du Festival International de l'image sous-marine et de l'Aventure Méditerranéea. L'inscription aux concours implique l'acceptation de l'ensemble des dispositions du Règlement général. Les concours sont ouverts à tous.

II. Modalités d'inscription

Règlement des concours par catégories : Chaque catégorie (à l'exception des montages audiovisuels) comprendra deux classements : Masters et Espoirs*.

Chaque concurrent, au moment de l'inscription, choisira le classement dans lequel il souhaite participer. Tout concurrent peut présenter des œuvres dans les différentes catégories en concours.

* Un concurrent espoir ayant déjà été primé dans un festival, ne pourra concourir à Méditerranéea qu'en catégorie Masters.

L'OTCAJLP se réserve le droit de ne pas classer les concurrents d'une ou plusieurs catégories si leur nombre est inférieur à 3 dans la même catégorie.

Date limite d'inscription et de réception des œuvres : le 21 novembre 2014

Tout sujet subaquatique peut-être présenté sous forme : d'image fixe n.b, couleur, fichier numérique, montage audiovisuel numérique.

Tous les envois doivent être adressés à :

**OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'ANTIBES JUAN LES PINS - MEDITERRANEA
FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE SOUS-MARINE ET DE L'AVENTURE D'ANTIBES
JUAN LES PINS
60, chemin des sables - 06160 Juan-Les-Pins - France**

L'OTCAJLP refusera tout envoi nécessitant le paiement d'une taxe à la livraison.

L'OTCAJLP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, des pertes, ou dommages occasionnés aux œuvres durant la manifestation. Il appartient aux concurrents de souscrire, s'ils le jugent utile, une assurance personnelle les garantissant contre ce risque.

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

Prix attribués : le jury est souverain en ce qui concerne l'attribution des prix. L'inscription à l'un des concours ne sera effective qu'après la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et des droits acquittés. (fiche d'inscription en 4ème de couverture)

Les photographes n'assistant pas au Festival désigneront un délégué pour recevoir éventuellement

leur prix, lors de la proclamation du Palmarès qui se déroulera le samedi 7 décembre 2014 à 18h30 «Palais des Congrès de Juan-les-Pins» 60, chemin des Sables 06160 Juan-les-Pins.

III. Droits et obligations - Promotion du Festival

Le concurrent autorise la diffusion gratuite de son œuvre (libre de droit), en entier ou par extraits, pour une durée de trois années à compter du 1er janvier de l'année suivante. Le concurrent autorise l'OTCAJLP à utiliser son oeuvre toute ou partielle pour la réalisation du visuel d'un Festival ultérieur si nécessaire. L'œuvre ou son extrait pourra être mise en ligne sur les sites web de l'OTCAJLP ou diffusée par d'autres moyens de communication à des fins promotionnelles (articles de presse, documents d'information...) Les oeuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

En aucun cas une utilisation commerciale des œuvres ne sera faite par l'OTCAJLP.

L'OTCAJLP conformément aux règles établies en matière de copyright, considère que les œuvres présentées à MEDITERRANEA, Festival International de l'Image Sous-Marine et de l'Aventure d'Antibes-Juan-Les-Pins sont libres de tous droits, de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers. Du fait même de leur participation au festival, les auteurs s'engagent à garantir l'OTCAJLP contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants-droits. L'OTCAJLP ne pourra, en aucune manière, être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

IV. Délai d'attribution des prix.

Les prix non réclamés dans les 3 mois suivant leur attribution seront considérés comme abandonnés par leur propriétaire et ayant droit, de ce fait l'OTCAJLP se réserve le droit d'en disposer à sa convenance.

A - Image Fixe :

Deux catégories seront jugées séparément : Noir et Blanc et Couleur.

Deux thèmes : «Toutes Mers» et «Méditerranée»

1 - Format conseillé : fichiers JPEG non compressés gravés sur CD, DVD ou clés USB pour permettre une impression 30x45 ou 40x60 à la charge de l'OTCAJLP

2 - Les fichiers seront nommés «catégorie - Thème - Numéro - Nom - Prénom»

(exemple : NB-TM-1-DUPONT-Jean) (Noir Blanc - Toutes Mers...

3 - Chaque concurrent peut présenter 1, 2 ou 3 photos NB et 1, 2 ou 3 photos couleurs.

B - Fichier numérique

Les images présentées doivent obligatoirement avoir été prises en plongée et présentées sur CD. Les concurrents doivent présenter 10 images soit 10 fichiers numériques (minimum 300 dpi) permettant une impression au format 40x60. Pour la catégorie **Masters** les concurrents devront présenter : **3 images Ambiance Grand Angle - 3 images Macro photo (sauf poisson) - 3 images Poissons - 1 image Thème libre**

Apposer titre de l'oeuvre, nom, adresse, téléphone et mail sur le support.

C - Montages audiovisuels

Réalisés en numérique et présentés sur CD ou DVD. Enchaînement d'images développant un thème avec ou sans commentaire accompagné d'une bande sonore. Durée maximale : 10'

Apposer titre de l'oeuvre, nom, adresse, téléphone et mail sur le support et préciser également la durée.

CATÉGORIES

Cocher les cases des concours auxquels vous souhaitez participer.

IMAGE FIXE

TOUTES MERS

Couleur MASTER ESPOIR

NB MASTER ESPOIR

MEDITERRANEE

Couleur MASTER ESPOIR

NB MASTER ESPOIR

FICHER NUMERIQUE MASTER ESPOIR

MONTAGE AUDIOVISUEL (catégorie unique)

Je serai présent à la remise des prix : oui non

Je serai représenté par :

